

6RPG

Siège social : 13, Rue Jean-Jacques ROUSSEAU 91350 GRIGNY

Société Civile Immobilière

Au capital de 15 000 euros

SIRET : En cours d'attribution

APE : 68 20 B

Procès-Verbal Constitutif de la SCI 6 RPG

L'AN : 2024

Et le : 30 MARS

Au 13, Rue Jean-Jacques ROUSSEAU 91350 GRIGNY (France) au futur siège de la SCI 6RPG

Se sont réunis les associés fondateurs de la SCI 6RPG à savoir :

1°) Youssef DABBOUSSI

2°) Florence, Clémentine NOCQUET

3°) Afsaneh DABBOUSSI née KAMALPOUR

Les **trois** associés détenant 100% du Capital Social de la SCI 6RPG, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

- 1) 1^{ère} Résolution : Élection d'un président de séance**
- 2) 2^{ème} Résolution : Approbation des statuts constitutifs**
- 3) 3^{ème} Résolution : Élection du premier Gérant**
- 4) 4^{ème} Résolution : Clôture**

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les membres de l'Assemblée Générale Constitutive en entrant en séance.

1^{ère} résolution : Élection d'un Président de séance

Monsieur Youssef DABBOUSSI s'est proposé de présider la séance.
Ce à quoi l'Assemblée a consenti à l'unanimité.

Conformément aux stipulations statutaires, le Président a alors, requis parmi l'Assemblée la nomination d'un scrutateur.

Madame Florence, Clémentine NOCQUET s'est alors proposée et a été acceptée par les membres à l'unanimité.

2^{ème} résolution : Approbation des statuts constitutifs

Après lecture et amendement des statuts, le Président a mis au vote leurs approbations.
Les associés fondateurs présents se sont prononcés pour la ratification des statuts à l'unanimité.

Les statuts ainsi adoptés, les associés décident de nommer parmi eux un gérant.

3^{ème} résolution : Élection du 1^{er} Gérant

C'est alors porté candidat Monsieur Youssef DABBOUSSI

Après avoir mis aux voix cette candidature, les associés ont décidé de nommer comme premier Gérant Monsieur Youssef DABBOUSSI

Celui-ci, déclare accepter la fonction de Gérant et certifie n'être frappé d'aucun empêchement quant à l'exercice de cette fonction.

Les associés conviennent de ce que les fonctions du gérant seront d'une durée indéterminée.

Les associés lui donnent par ailleurs tous pouvoirs pour accomplir les formalités nécessaires à l'immatriculation de la Société en Objet.

4^{ème} résolution : Clôture

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé par les membres ci-dessous après lecture.

Le Président de séance

Monsieur DABBOUSSI Youssef (Président)



Le Scrutateur

Madame Florence, Clémentine NOCQUET



Le Gérant

Monsieur DABBOUSSI Youssef (Président)

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

